

Le PADF soutient douze projets régionaux en matière d'aménagement forestier

Mont-Laurier, le 7 juin 2022 – Le 1^{er} mars dernier, le Service de gestion intégrée des ressources naturelles de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) lançait un appel de projets dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2022-2023 – *Volet interventions ciblées*. Ce sont douze projets de la grande région des Laurentides qui ont été retenus.

Dans le cadre de l'appel public pour l'année 2022-2023, les projets admissibles étaient :

- Les projets permettant de documenter les différents enjeux liés aux préoccupations des TGIRT afin d'appuyer les décisions et les orientations reliées à la planification forestière;
- Les projets de réalisation de travaux sylvicoles d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales;
- Les projets de maintien et d'amélioration du réseau de chemins multiusages pour les divers utilisateurs des terres publiques;
- Les projets d'accompagnement des initiatives et de soutien à l'organisation d'activités visant à favoriser l'aménagement forestier et la mise en valeur de la ressource forestière.

Coordonnés par le Service de gestion intégrée des ressources naturelles de la MRCAL, ce sont douze projets qui ont été retenus par les comités de sélection des MRC des Laurentides, répondant aux différents objectifs du PADF. Les aides financières accordées aux projets totalisent 265 000 \$:

- Impacts des travaux forestiers sur les petits cours d'eau – Acquisition de connaissances et documentation d'enjeux liés aux préoccupations de la TGIRT par l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon – 21 000 \$;
- Travaux sylvicoles sur les territoires forestiers résiduels par l'Érablière Mario Gariépy – 9 795 \$;
- Le métavers forestier – Activité visant à favoriser l'aménagement forestier et la mise en valeur de la ressource forestière par Table Forêt Laurentides – 20 000 \$;
- Aménagement forestier sur TPI – Travaux sylvicoles sur les territoires forestiers résiduels par la MRC d'Antoine-Labelle – 75 000 \$;
- Vulgarisation du règlement d'aménagement des forêts – Acquisition de connaissances et documentation d'enjeux liés aux préoccupations de la TGIRT par l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon – 10 410 \$;
- Aménagement du chantier Lachapelle (année 2) – Travaux sylvicoles sur les territoires forestiers résiduels par le comité Multi-ressource de la Vallée de la rivière Rouge – 20 000 \$;
- Amélioration du chemin Panorama menant au secteur Barrage Nord – Amélioration ou réfection de chemins multiusages par la Société de développement du réservoir Kiamika – 5 000 \$;
- Amélioration ou réfection de chemins multiusages et travaux sylvicoles sur les territoires forestiers résiduels par l'Érablière Frédéric Hénault – 9 795 \$;

- Implication des pourvoiries en aménagement forestier intégré et concertation – Acquisition de connaissances et documentation d’enjeux liés aux préoccupations de la TGIRT par l’Association des pourvoiries des Laurentides – 11 600 \$;
- Mobilisation des bois – Activité visant à favoriser l’aménagement forestier et la mise en valeur de la ressource forestière par l’Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais – 34 900 \$;
- Mobilisation des bois et municipalité – Activité visant à favoriser l’aménagement forestier et la mise en valeur de la ressource forestière auprès des municipalités par l’Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais – 9 000 \$;
- Élaboration d’une vision municipale des affectations du territoire public (phase 2) – Acquisition de connaissances et documentation d’enjeux liés aux préoccupations de la TGIRT par les MRC des Laurentides – 38 500 \$.

Rappelons que le Service de gestion intégrée des ressources naturelles de la MRCAL administre l’*Entente de délégation concernant la gestion du PADF* du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) qui regroupe quatre MRC signataires, Antoine-Labelle (MRCAL), des Laurentides, des Pays-d’en-Haut et d’Argenteuil. Le PADF – *Volet interventions ciblées* vise, entre autres, la réalisation de projets et la mise en valeur de la ressource forestière sur le territoire des huit MRC de la région des Laurentides.

Aménagement forestier en territoire public

L’aménagement durable des forêts est régi par la *Loi sur l’aménagement durable du territoire forestier* et « a pour but de maintenir ou d’améliorer la santé à long terme des écosystèmes forestiers, afin d’offrir aux générations d’aujourd’hui et de demain les avantages environnementaux, économiques et sociaux que procurent ces écosystèmes »¹.

Ainsi, la MRCAL contribue à l’harmonisation des différents usages de la forêt selon les droits consentis et les orientations prescrites par la Loi. Elle souhaite participer au partage du territoire public, afin de rendre possibles les différentes activités et d’en faire une utilisation responsable.

Par la coordination des TGIRT, la MRC s’assure de recueillir les intérêts et les préoccupations des personnes et des organismes concernés par les différentes activités d’aménagement forestier, soit les territoires fauniques structurés, les organismes en environnement, les acériculteurs, les clubs de VHR, les entreprises forestières et plus encore. Ces membres des TGIRT fixent également des objectifs locaux d’aménagement durable des forêts et conviennent des mesures d’harmonisation à leurs multiples usages de la forêt.

– 30 –

Source : Billie Piché
 Coordonnatrice aux communications
 819 623-3485, poste 123
b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca

¹ Gouvernement du Québec (2016-2022). *Aménagement durable des forêts*. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/>